Menacé de mort pour avoir dénoncé un petit caïd

06/07/2009 à 19h45

Sous haute protection policière 24 heures sur 24, fébrile, violenté, dépouillé, menacé de mort, Adrien [prénom modifié] devra quitter le département et peut-être même le pays. Son tort ? Avoir osé témoigner contre Kaiser (cf. photo), un petit caïd d'Evry qui se trouve aujourd'hui au fond d'une cellule à Fleury-Mérogis.

Au tribunal correctionnel d'Evry, dans une ambiance tendue, s'est tenu le procès des frères T. et de Mamadou. Le trio, poursuivi pour « *vol avec violence ayant entraîné une incapacité totale temporaire de moins de huit jours* », a été reconnu coupable.

Les deux frères, 18 ans et 22 ans, déjà plusieurs condamnations au compteur, ont écopé de quatre et trois mois de prison avec mandat de dépôt. Mamadou, 21 ans, a écopé deux mois. Les lieutenants du Kaiser ont voulu venger celui qui a osé témoigner contre leur chef, un délinquant notoire qu'Adrien avait dénoncé.

Sur le banc des parties civiles, couvé du regard par deux policiers en civil, gilet pare-balles et matraque à la ceinture, Adrien, la victime, celui qui a parlé : « *Ma tête était mise à prix aux Pyramides* », résume le jeune, 26 ans, jean et baskets aux pieds. « *Je n'ose plus sortir de chez moi. Je deviens parano. Ils ont juré de me buter* », résumait-il à l'issue de l'audience. Une source judiciaire partageait la même inquiétude. L'histoire complète